

AVIS DU CONSEIL DES MONTRÉALAISES

PRÉSENTÉ À LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE POLITIQUE
POUR UN ENVIRONNEMENT PAISIBLE ET SÉCURITAIRE

Novembre 2006

Montréal 

Table des matières

1.	Introduction	p. 3
2.	Présentation du Conseil des Montréalaises	p. 3
3.	Quelques rappels historiques	p. 4
4.	Commentaires sur le projet de politique	p. 6

1. Introduction

Les membres du Conseil des Montréalaises se sentent interpellées et concernées par un environnement paisible et sécuritaire à Montréal pour l'ensemble de la population et particulièrement pour les femmes. Elles sont conscientes de l'importance du dossier de la sécurité urbaine et croient que le travail accompli par la commission et les comités de travail est fort intéressant et fait avancer le dossier de façon très concrète. Par ailleurs, elles ont des réserves quant à la place accordée aux femmes dans le processus d'élaboration du projet de politique.

À la suite de l'étude des documents soumis à la consultation, le Conseil des Montréalaises souhaite contribuer à la réflexion collective en partageant ses préoccupations aux membres de la Commission de la sécurité publique.

2. Présentation du Conseil des Montréalaises

À la suite du Sommet de Montréal en 2002, le conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté une résolution créant le Conseil des Montréalaises lors de sa séance du 26 avril 2004 et a nommé les 15 premières membres le 27 septembre suivant.

Le Conseil des Montréalaises agit en tant qu'organisme consultatif auprès de l'administration municipale en ce qui a trait à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine. Parmi ses principales fonctions, il doit :

- a) conseiller et donner des avis au conseil municipal, au comité exécutif et aux conseils d'arrondissement, à la demande de ces derniers, sur tout dossier pouvant avoir un impact sur les conditions de vie des Montréalaises;
- b) fournir, de sa propre initiative ou à la demande du conseil municipal de Montréal, du comité exécutif ou d'un conseil d'arrondissement, des avis sur toute question relative à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine, et soumettre ses recommandations;
- c) contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique cadre d'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville de Montréal;
- d) solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et suggestions de toute personne ou tout groupe sur les questions relatives à l'égalité entre les

femmes et les hommes et à la condition féminine;

- e) effectuer ou faire effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Le Conseil des Montréalaises a débuté ses premiers travaux au mois d'octobre 2004 et les membres qui le composent proviennent de différents secteurs d'activité de la vie montréalaise de façon à refléter la diversité culturelle et sociale de la ville de Montréal. Avec la création du Conseil des Montréalaises, la Ville de Montréal a marqué une étape importante dans ses actions à l'égard de sa population féminine et de la collectivité tout entière. Cela vient répondre à l'objectif de favoriser le développement d'une plus grande place pour les citoyennes dans une perspective de participation active à la vie publique montréalaise en tant que citoyennes, travailleuses ou élues.

Le Conseil des Montréalaises, à l'instar d'autres conseils existants, constitue un précieux outil démocratique et offre un espace d'expression distinct et dégagé des limitations et des contingences administratives. Il est à l'affût des idées, des courants de pensée, attentif aux tendances et à l'expression des citoyennes et des citoyens. Ses principaux axes d'intervention touchent à la présence des femmes en politique municipale et dans les diverses instances de la Ville, à la lutte à la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie de la population, aux conditions de travail des femmes à l'emploi de la Ville de Montréal et à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans divers domaines de juridiction municipale.

3. Quelques rappels historiques

Le Conseil des Montréalaises souhaite attirer l'attention de la Commission sur des aspects historiques du dossier de la sécurité urbaine à la Ville de Montréal.

Depuis 1990, la Ville de Montréal a développé, dans le cadre de son programme Femmes et ville, le dossier des femmes et de la sécurité urbaine en favorisant une approche qui place les citoyennes au cœur des actions à mener. Ce programme est le résultat de la mobilisation de nombreuses citoyennes et groupes de femmes qui demandaient aux élues et aux élus de tenir compte des besoins spécifiques des femmes dans l'ensemble des domaines de juridiction municipale tels la sécurité, l'accès aux

loisirs et aux services de garde, l'adaptation des logements aux besoins des familles, etc.

Dès le début de ses travaux, l'objectif d'intervention prioritaire mis de l'avant par le programme Femmes et ville a été d'accroître le sentiment de sécurité des femmes. Plusieurs initiatives mobilisatrices et novatrices ont été réalisées au fil des années, toujours en lien avec de nombreux partenaires. Mentionnons particulièrement le Comité d'action femmes et sécurité urbaine (CAFSU) créé en juin 1992, où la Ville de Montréal a participé comme membre permanent auprès de représentantes du milieu institutionnel comme la Régie régionale et des groupes de femmes. Une expertise non négligeable et porteuse d'actions innovatrices s'est développée au sein du CAFSU et du programme Femmes et ville : marches exploratoires sur le sentiment d'insécurité des femmes dans les lieux publics, activités de sensibilisation, journées de formation sur l'aménagement sécuritaire ou sur la violence amoureuse chez les jeunes, production de plusieurs publications portant sur la sécurité des femmes en ville, mise en place du service *Entre deux arrêts* de la Société de transport de Montréal, campagne *Le nom des hommes contre la violence*, un engagement à refuser la violence des hommes faites aux femmes.

Ces nombreuses réalisations ont permis au programme Femmes et ville de la Ville de Montréal d'acquérir une reconnaissance nationale et internationale. La pertinence et l'impact de ses interventions a suscité un grand intérêt chez différents intervenants et intervenantes préoccupés par la sécurité des femmes. Par sa participation à plusieurs événements au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde, il a favorisé le rayonnement et la reconnaissance de la Ville de Montréal comme un acteur majeur et un chef de file au niveau de la sécurité urbaine et de l'application concrète du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Lors du Sommet de Montréal, les déléguées des groupes de femmes avaient mis de l'avant la nécessité de développer une politique d'aménagement sécuritaire qui se situait tout à fait dans la foulée d'une politique pour un environnement sécuritaire. La Ville de Montréal s'était alors engagée à réaliser cet objectif.

En 2006, même si le CAFSU n'existe plus, la préoccupation de la sécurité urbaine est toujours très présente chez les citoyennes et les groupes de femmes. Certains arrondissements développent déjà des projets pour améliorer la sécurité.

Les citoyennes expriment toujours leur désir d'être engagées dans cette réflexion. Par exemple, des citoyennes faisant partie de centres de femmes ont voulu affirmer leur volonté de participation active à la vie urbaine, à son organisation et à son développement. Ces femmes ont élaboré des déclarations citoyennes dans lesquelles elles déterminent des actions à mener pour améliorer la sécurité urbaine de leur arrondissement. Elles veulent aussi avoir leur mot à dire dans les projets de revitalisation urbaine intégrée.

Il faut aussi souligner la nécessité de ne pas reléguer aux oubliettes le document de grande qualité qu'est le *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire* produit par le programme Femmes et ville en 2002. Bien que datant de quelques années, il est toujours d'avant-garde et mérite d'être davantage utilisé et de voir les principes qu'il préconise appliqués.

Le Conseil des Montréalaises tient à réaffirmer l'importance, dans le vaste dossier de la sécurité urbaine, de la place spécifique à accorder à la sécurité des femmes qui sont touchées de près par cette problématique. Pensons simplement que au nombre élevé de femmes qui ne sortent pas lorsque la nuit tombe et s'imposent un isolement parce qu'elles ont peur!

4. Commentaires sur le projet de politique

Tout d'abord, le Conseil des Montréalaises déplore le fait que les groupes de femmes porteurs du dossier de la sécurité urbaine pendant de longues années ne soient pas présents, ni dans le comité de travail, ni lors de la rencontre des partenaires du 31 mai 2004. D'ailleurs, le faible nombre de femmes impliquées est inquiétant quant à la prise en compte des besoins des Montréalaises.

Le Conseil des Montréalaises reconnaît l'importance des acteurs mentionnés à la page 4 du projet de politique comme Tandem Montréal mais recommande de tenir compte de ce qui a été fait par le programme Femmes et ville antérieurement. Les groupes de femmes ayant développé une expertise en matière de sécurité urbaine devraient aussi être mentionnés et entendus comme acteurs incontournables de la collectivité et être considérés comme distincts des organismes communautaires.

Les membres du Conseil sont également sensibles à la nécessité de promouvoir des principes directeurs comme l'universalité qui vise « (...) la sécurité de tous les citoyens, de manière égalitaire, sans discrimination » (Projet de politique, p. 5). Cependant, ce principe ne doit pas servir à gommer des problématiques qui touchent principalement les femmes et les jeunes filles comme la violence faite aux femmes et les agressions sexuelles.

Les diagnostics locaux ne pourront être établis sans tenir compte d'une analyse différenciée selon le genre qui permet d'identifier des actions qui pourront répondre adéquatement aux besoins de la population, femmes et hommes. De la même façon, l'analyse faite en matière de sécurité publique doit porter attention à la diversité ethnoculturelle des différents milieux. Des représentantes des groupes de femmes et des personnes des groupes qui rejoignent les membres des communautés ethnoculturelles doivent participer à la mobilisation comme actrices et acteurs directement concernés.

De plus, le fait d'associer les citoyennes et les citoyens dans la définition des besoins et des actions prioritaires renforce le sentiment d'appartenance au milieu, favorise le développement du tissu social et encourage l'engagement des personnes dans la communauté. Cette implication doit se faire en continu.

Le Conseil des Montréalaises appuie fortement la 2^e orientation qui fait appel à la concertation des actions et souligne l'importance de la 4^e orientation qui vise la promotion de la prévention. De nombreux organismes travaillent déjà à ce niveau en offrant des activités d'éducation populaire à la population. Il est donc primordial de les soutenir.

En ce qui concerne la création de tables de concertation locales en sécurité publique et civile, le Conseil considère cette option intéressante. Cependant, il est conscient de l'existence de nombreuses tables sectorielles locales qui demandent déjà un investissement important aux groupes ainsi qu'aux intervenantes et intervenants du milieu. Les membres rappellent aussi leur préoccupation de tenir compte de la dimension de genre, dans l'analyse mais également dans la participation. Tout d'abord, dans l'énumération des partenaires de la table de concertation, les groupes de femmes travaillant sur la sécurité publique devraient explicitement être ajoutés comme

partenaires pouvant être ajoutés au noyau central. De plus, de telles instances devraient viser l'atteinte d'une parité entre les femmes et les hommes parmi les membres. Les femmes représentent 52 % de la population et ne doivent pas être considérées comme une minorité. Une plus grande présence de femmes dans des groupes ou des comités de concertation assure une meilleure prise de décision puisque la multiplication des expériences entraîne une multitude de points de vue qui éclairent sous divers angles les problématiques étudiées.

En conclusion, le Conseil des Montréalaises souhaite que la Commission permanente du conseil d'agglomération de la sécurité publique prenne en considération ces quelques observations afin de bonifier le projet de politique pour un environnement paisible et sécuritaire à Montréal. Notre optique est de faire en sorte que toute politique tienne compte des réalités spécifiques que peuvent vivre les Montréalaises et que les pistes d'action mises de l'avant permettent une réelle réponse à leurs besoins.

Annexe 1 Liste des membres du Conseil des Montréalaises

PRÉSIDENTE

Nicole Boily

VICE-PRÉSIDENTES

Silvia Martinez

Charlotte Thibault

CONSEILLÈRES

Claire Brassard

Danielle Casara

Véronique De Sève

Olga Eizner-Favreau

Darine El-Masri

Emmanuelle Hébert

Marie-Iris Légaré

Myrlande Pierre

Rosa Pires

Allison Turner

Mair Verthuy

Hamsa Yokenderan

Bibliographie

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2006). *Sommet de Montréal, Un environnement urbain paisible et sécuritaire, Volet A – Projet de politique pour un environnement paisible et sécuritaire à Montréal*, octobre, 7 p.

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2006). *Sommet de Montréal, Un environnement urbain paisible et sécuritaire, Volet B – Création de tables de concertation locales en sécurité publique et civile - projet*, octobre, 10 p.

CONSEIL DES MONTRÉALAISES (2005). *Le programme Femmes et ville : un acquis pour l'avenir*, juin, 15 p.

VILLE DE MONTRÉAL (2003). *Bâtir sur nos acquis, le programme Femmes et ville de la Ville de Montréal, Bilan et perspectives 1988-2004*, Programme Femmes et ville, décembre, Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie, Division du développement social, décembre, 12 p.

VILLE DE MONTRÉAL (2002). *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*, Programme Femmes et ville, Service du développement social et communautaire, Division du développement social, avril, 164 p.